



FORMATION CONSEIL EN ORGANISATION
ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES

ACTUALISER SON PROJET D'ETABLISSEMENT OU PROJET DE SERVICE

FORMATION
INTRA



MAITRISER LES CODES DU NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT

Les évolutions législatives et réglementaires, depuis 2002 notamment, conduisent à une révision du projet d'établissement, dans sa forme et son fond. D'un objet de négociation avec l'autorité de tarification, il est devenu aujourd'hui l'outil de pilotage destiné en priorité à garantir la qualité des prestations mises en oeuvre.

L'« actualisation » du projet d'établissement consiste à adapter le processus d'accompagnement à la lumière des effets produits pour l'utilisateur. C'est aussi le moment privilégié pour redonner, dans le cadre d'une démarche collective, toute sa signification au travail de chacun

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation les participants seront capables :

- ✓ de maîtriser le nouvel environnement légal et réglementaire relatif au projet d'établissement ou projet de service
- ✓ de définir des objectifs en adéquation avec les besoins et les missions imparties à l'établissement
- ✓ d'élaborer le tableau de bord de suivi et les indicateurs nécessaires pour une évaluation du projet et de ses effets pour l'utilisateur
- ✓ d'actualiser le projet d'établissement par une adaptation des moyens et un ajustement du processus d'accompagnement

Public

Directeurs, cadres hiérarchiques et fonctionnels, professionnels des équipes éducatives, pédagogique et thérapeutique

Intervenants

Patricia Brotto, consultante associée, **Marseille**

Louis-Pierre Fouyssac, consultant, **Lyon**

Jérôme Delassus, consultant, **Paris**

ACTUALISER SON PROJET D'ETABLISSEMENT OU PROJET DE SERVICE

Contenu de la formation

Le cadre légal et conventionnel du « nouveau » projet d'établissement

- Un projet garant de la qualité des accompagnements : articles L312-8, D312-59-4 et D344-5-5 du CASF
- Un projet évaluable en termes d'« effet pour l'utilisateur » : l'article annexe 3-10, chapitre II, section 1 du CASF
- Le contenu réglementaire d'un projet d'établissement ou projet de service : vers un « nouveau » projet d'établissement

Définir des objectifs en adéquation avec les besoins et les missions imparties à l'établissement

- Les missions imparties aux établissements et services dans le CASF : missions générales et missions spécifiques
- L'identification des besoins et souhaits des usagers en référence aux missions imparties
- La définition des objectifs du projet d'établissement : du projet d'établissement aux objectifs des projets personnalisés d'accompagnement

Evaluer et actualiser un projet d'établissement

- Elaboration du tableau de bord de suivi d'un projet d'établissement : des objectifs aux critères de réussite
- La construction d'un indicateur et les critères de sa validité (simplicité et acceptabilité, pertinence, fiabilité, sensibilité*)
- L'ajustement du projet en fonction des écarts constatés

*d'après l'Avis du conseil scientifique de l'ANESM de mars 2015

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, partage d'expérience et travaux en groupe (étude de cas et mise en situation)

Durée de la formation

2 jours (journée de formation de 7 heures)

Coût

2360 euros net de TVA (12 participants maximum)